

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 juillet 2017

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2017-7-5-1**

**Service instructeur**

DILO - Sous-direction de l'immobilier

**Service consulté**

**MISE À DISPOSITION DE PIANOS AU PROFIT DU LYCÉE SCHWEITZER DE  
MULHOUSE**

Résumé : Le lycée Schweitzer de MULHOUSE sollicite la mise à disposition de 2 pianos situés dans les locaux de l'ancien IUFM 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, pour les besoins et la durée de sa Section Musique. Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et d'autoriser la signature de la convention correspondante à titre gratuit.

Suite à la restitution par l'Etat de l'ancien IUFM situé dans le site du Château de la NEUENBOURG à GUEBWILLER, le Département du Haut-Rhin a confié le site à la Communauté de communes de la Région de Guebwiller par bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Par délibération du 9 septembre 2016, notre assemblée a approuvé la mise à disposition des meubles et objets garnissant ce site au profit de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller pour la durée du bail emphytéotique. Sont notamment concernés des meubles d'époque, des reproductions, des pianos et du mobilier scolaire, qui doivent faire l'objet d'une convention de mise à disposition de mobilier.

Dans l'intervalle, le Lycée Schweitzer de MULHOUSE a manifesté son intérêt pour 2 pianos droits visés par ce projet de convention, pour les besoins de sa Section Musique. La Communauté de communes de la Région de Guebwiller, interrogée à ce sujet, a accepté que ces 2 instruments soient mis à la disposition du Lycée Schweitzer.

Afin de permettre la tenue des épreuves du baccalauréat de l'année scolaire 2016/2017, cet établissement a sollicité une mise à disposition dès début mai 2017. Aussi, une convention de mise à disposition de courte durée a-t-elle été signée début mai entre le Département et le Lycée Schweitzer afin de satisfaire à ses impératifs de délais.

Afin de pérenniser la mise à disposition de ces pianos au profit du Lycée Schweitzer, une convention de longue durée est aujourd'hui proposée. La 5<sup>e</sup> commission, consultée à ce sujet, a émis un avis favorable en date du 2 juin 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit de 2 pianos situés dans les locaux de l'ancien IUFM 3 rue du 4 février à GUEBWILLER, au profit du Lycée Schweitzer de MULHOUSE, pour les besoins et la durée de la Section Musique du Lycée,
- ✓ d'approuver la convention à conclure à cet effet entre le Lycée Schweitzer de MULHOUSE et le Département du Haut-Rhin, dont le projet est annexé au présent rapport, et de m'autoriser à la signer en procédant, le cas échéant, à des modifications mineures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN